

## Compte rendu de séance du Conseil Municipal

### Séance du 25 Novembre 2020

L' an 2020 et le 25 Novembre à 20 heures , le Conseil Municipal de la commune de Vireux Molhain, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , à la salle des Fêtes en raison de la situation sanitaire sous la présidence de D EVRESSE Jean Pol Maire

**Présents** : M. DEVRESSE Jean Pol, Maire, Mmes : FLODROPS Ingrid, FRAINCART Aurore, GANTOIS Renée, GUMEZ Sandrine, HELLEBOUT Ludivine, PROFILI Maria Lina, MM : BRAIBANT Jean Louis, DENIS Frédéric, HUSSON Philippe, LAURENT Fabrice, MASSON Romain, RASQUIN Fabrice

**Excusé(s) ayant donné procuration** : M. CLAUDET Franck à M. DEVRESSE Jean Pol

**Excusé(s)** : Mme LAIR Gislaine

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

**Date de la convocation** : 16/11/2020

**Date d'affichage** : 16/11/2020

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture

le : 26/11/2020

et publication ou notification

du :

**A été nommé (e) secrétaire** : Mme FRAINCART Aurore

#### **Ordre du jour**

- 1°) Affaires financières et comptables : Ouverture-virement de crédits et demandes de subvention
- 2°) Acquisition d'un terrain lieudit Barbibu appartenant à la communauté de communes Ardenne Rives de Meuse
- 3°) Attribution des lots 4, 5 et 6 du marché extension du cabinet médical

## Section de fonctionnement

### Dépenses

611	prestation de services	18 000.00
61551	entretien matériel roulant	5 000.00
61558	entretien autre matériel	5 000.00
6182	documentation	1 500.00
6231	annonce insertion	1 300.00
6247	transports	- 10 000.00
6232	fêtes	- 7 000.00
6068	fournitures	- 12 500.00

### Recettes

6419	rembt salaires	1 300.00
------	----------------	----------

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

## réf : 2020-103 Subvention au CAS du personnel communal

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de verser une subvention de 129 € au CAS du personnel communal

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

## réf : 2020-104 refus de subvention à la LISA

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE de ne pas** verser une subvention à la LISA.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

## réf : 2020-105 Subvention au Secours Populaire

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de verser une subvention de 500 € au Secours Populaire de Givet.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2020-109** **Vote du compte administratif 2019 du SIAC**

**Compte administratif**

Mr DEVRESSE Jean Pol Maire et ancien président du SIAC quitte la salle.

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-900 du 31.12.2019 actant de la dissolution du SIAC au 31.12.2019,

Considérant que le SIAC n'a pas pu délibérer pour approuver le compte administratif 2019 et qu'étant dissous, la seule solution juridique est de le faire approuver par les deux communes composant le SIAC,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr RASQUIN, 3ème Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Mr DEVRESSE Jean-Pol, Président du SIAC, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 – lui DONNE acte de la présentation faite du Compte Administratif de l'exercice 2019, lequel peut se résumer telle la page de résultat jointe au compte administratif.

2 – CONSTATE pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée ou de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3 – Après vote à mains levées : à l'unanimité par 12 voix pour

4 – ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2019 du SIAC tels que résumés ci-dessous.

**Budget DU SIAC :**

Excédent de fonctionnement :	15 083.47 €
Déficit d'investissement :	15 065.91 €
RAR néant	

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2020-110** **Refus de transfert de compétence du PLU à la communauté de communes Ardenne Rives de Meuse**

Le conseil municipal,

Vu l'article 136 ii de la loi n°2014 -366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) prévoyant le transfert automatique de la compétence « *plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale* », aux EPCI, dans les 3 mois suivant l'élection des présidents d'EPCI consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires,

Considérant la possibilité laissée aux communes, dans le même délai, de s'opposer à ce transfert si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent,

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,  
Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de créer un emploi non permanent à temps complet 35/35<sup>ème</sup> dans le grade des adjoints techniques relevant de la catégorie C pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois du 8/12/2020 au 7.06.2021 renouvelable une fois 6 mois.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 350.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **Questions diverses :**

NEANT

### **Complément de compte-rendu:**

- Date du prochain conseil municipal : 22.12.2020
- Date de la prochaine commission de finances : 21.12.2020

Mme PROFILI demande quand les illuminations de Noël seront allumées. C'est prévu pour le 06.12.2020.

Mr RASQUIN signale une panne sur le réseau électrique route de Najauge. Il s'agit du territoire de la commune de Hierges

Mr DEVRESSE informe que la commune a financé une campagne de publicité pour les commerces ouverts à Radio Fugj.

Il est indiqué que les trésoreries de Givet et Fumay vont être regroupées à Rocroi.

Mme PROFILI informe que comme il n'y a pas eu de spectacle de Noël pour les écoles, il sera distribué des boules ou étoiles personnalisées (fournies par le pingouin à roulettes et chez Valério. Festy Vireux fournira les chocolats.

Une bouteille de champagne sera distribuée aux personnes âgées avec le colis. Il y a eu distribution de brioches dans les écoles pour le 11.11.

Mr RASQUIN informe qu'un plan de formation sur 6 ans pour les élus doit être rédigé. Il demande à tout le monde de réfléchir au besoin en formation.

L'envoi des convocations de conseil municipal par mail convient à tout le monde.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h44.

En mairie, le 26/11/2020

Mme FRAINCAUT Aurore

